

- PROCES VERBAL -

**EPREUVE PRATIQUE DU CERTIFICAT DE CAPACITE
POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS
EN VUE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE**

Arrêté Ministériel fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer les prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale en date du 12 juillet 2006 consolidé au 27 août 2012.

L'examen pratique pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale, a eu lieu le mardi 21 juillet 2026 de 14h00 à 16h20, à:

**Laboratoire BIOLIANCE
118 Avenue Claude Bernard
44800 ST HERBLAIN**

 3 candidats sur 3 inscrits se sont présentés.

L'épreuve a donné les résultats suivants :

NOM	Prénom	ADMIS / NON ADMIS
BOICHE	Mélanie	ADMIS
BOULAY	Cécile	ADMIS
DOBAIRE	Céline	NON ADMIS

2 candidats sont déclarés reçus, ayant totalisé une note égale ou supérieure à 12/20.

Aucun candidat n'a été notifié pour fraude à l'examen.

Fait à St-Herblain, le 21/07/2026

Le Directeur CROIX ROUGE
COMPÉTENCE Pays de Loire

Membre du Jury
IDE

Membre du Jury
Biologiste

Arnaud TESSIER

Croix-Rouge Compétence Bretagne - Pays de la Loire
Centre Régional de Formation Professionnelle
10 rue André et Yvonne Meynier - 35000 RENNES
Tél. 02 98 05 22 40



Séverine DESCAMPS

Christelle GUEDON